

On s'abonne à Lyon, chez :
THEODORE PITRAT, Libraire,
rue du Péral;
V. BARREAU, rue S. t. Dominique;
LUST, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de
Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
Les Mardi, Vendredi et Di-
manche.

PRIX;
Trois Mois, 7 fr.
Six Mois, 13 fr.
Un An, 24 fr.
1 fr. de plus, par
pour l'Étranger.



De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce,

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 9 Juillet 1826.

Un vaste cours doit traverser la presque île Perrache dans toute sa longueur. Les travaux, dont nous avons, il y a long-tems, annoncé l'ouverture, se continuent avec la plus grande activité, pour le tracé, le remblais et la démarcation des rues et places qui doivent former ce nouveau quartier.

— Le boulanger Lacombe, qui avait voulu se suicider, dimanche dernier, avec un rasoir, a cherché à se donner de nouveau la mort, en se jetant dans un puits, d'où son fils est parvenu à le retirer vivant. Cette scène déplorable a eu lieu dans la soirée du 6 de ce mois, c'est-à-dire le quatrième jour après le premier événement.

— Un autre individu a tenté de se détruire, près le pont de l'Archevêché, dans la matinée de mardi dernier. Il était placé sous une des piles du pont, et manifestait l'intention de se noyer. Il a été arrêté.

— Le canal du centre est fermé, savoir, pour la Loire, à dater du 5 juillet, et pour la Saône, à partir du 10 même mois, en exécution d'un arrêté de la préfecture de Saône-et-Loire, du 21 juin dernier.

— La plus grande incertitude règne au sujet de la décision du jury chargé de prononcer sur les plans soumis au concours, pour l'établissement de la nouvelle prison. Non-seulement le jury n'a adopté aucun des projets qui lui ont été remis; mais encore plusieurs

de ses membres semblent incliner pour un changement de local.

— Le premier médecin-consultant de la famille du duc d'Orléans, M. Tissot, est mort à l'âge de 87 ans. Une circonstance intéressante qui donne à cette nouvelle un caractère de localité, c'est qu'il avait servi dans les rangs des Lyonnais, en 1793, sous les ordres du général Précý. Le docteur Tissot eut le bonheur de se distinguer plusieurs fois pendant ce siège mémorable, où il défendit avec nos concitoyens, la cause de la Monarchie et de la véritable liberté.

— Les voleurs de grand chemin veulent prendre à ce qu'il paraît des airs de protection. Trois bandits rencontrèrent, il y a quelques jours, sur le chemin de Lentilly, à dix heures du soir, un jeune homme natif de Villefranche, auquel ils firent donner sa bourse et quelques autres effets dont il était porteur. Ils lui rendirent bientôt le tout lorsqu'il leur eût appris qu'ils étaient ainsi que lui, de la même commune, et s'éloignèrent avec la rapidité de l'éclair. Ne peut-on pas penser qu'au lieu d'un sentiment de prédilection pour leur concitoyen, ces misérables ont éprouvé plutôt la crainte d'être reconnu par le volé ?

— M. de Lamartine retourne à Florence, où il est attaché à la légation française.

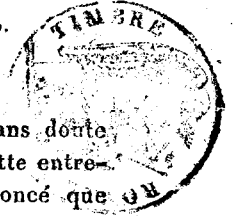
— Un de nos abonnés, ami de M. Simonard de Lyon, breveté pour l'aquá-moteur, à double levier, nous

prie d'annoncer que c'est sans doute, avec l'intention de *noircir* cette entreprise, qu'un Journal a annoncé que M. Simonard avait remonté, à l'aide de sa machine, deux bateaux de charbons, jusqu'à la hauteur du faubourg St-Clair. C'était à ce que nous assure cet abonné deux bateaux de pierres chargés à quatre pouces de bande.

— L'ancienne promenade des Brotteaux, connue sous le nom de *Grande allée*, a disparu sous les remblais, qu'a ordonné l'administration de la Guillotière. Un vaste cours que les rayons du soleil rendent inabordable, l'a remplacé, tandis qu'aucun autre ombrage n'est offert aux promeneurs, dans la vaste étendue des Brotteaux. Plusieurs plantations ont été exécutées, mais nous sommes loin encore de l'époque où nous pourrions opposer aux feux du jour leur abri protecteur. Cette destruction de la Grande allée sera long-tems déplorée par le beau sexe, surtout depuis que la démolition prochaine des jardins des *Montagnes*, est définitivement arrêtée.

Fête donnée aux Montagnes-Françaises.

Nous revenons sur cette soirée charmante, que nous n'avons fait qu'annoncer en quelques lignes. Les principales Autorités l'honoraient de leur présence. Un grand nombre de dames éblouissantes de parure et de grâces remplissaient les allées de ce jardin, qui n'a été ouvert qu'à 5 heures. Une



semblait devoir contrarier la fête. Mais à la chute du jour le vent a paru s'apaiser.

A 7 heures le spectacle a commencé. Il se composait de deux vaudevilles, joués par la troupe des Célestins. C'était un coup-d'œil aussi nouveau que bizarre, de voir des acteurs jouer en plein vent sur un théâtre qui n'était pas même éclairé. En effet, la seconde moitié de la pièce intitulée : *Les premières amours*, a été représentée au milieu des ténèbres. Seulement quelques quinquets, disposés dans les coulisses, jetaient sur la scène une clarté douteuse. Les corps de musique régimentaire, placés à l'autre extrémité du jardin, ont un moment interrompu le spectacle par leurs bruyantes fanfares. Ce surcroît de jouissances n'a pas été du goût des nombreux spectateurs qui se pressaient autour du théâtre des *Montagnes* pour entendre les derniers mots de quelques couplets que le vent semblait leur apporter.

On a donné, comme nous l'avons dit, deux vaudevilles, *Les premières amours* et la *Demoiselle à marier*. Les acteurs ont joué avec plus d'ensemble que le local et l'obscurité ne permettaient de l'espérer. Un bon bourgeois placé près de nous, assurait à ses voisines, qui grâce à l'éloignement et au caquet, presque féminin, de ce brave homme pouvaient à peine saisir, sur chaque scène, deux ou trois mots à la dérobée, il assurait, disons nous, qu'on représentait en ce moment une pièce de circonstance. Le rideau n'a pas été baissé, parceque ce théâtre champêtre en est privé; mais les acteurs avant de se retirer ont chanté trois couplets qui nous ont paru d'une faiblesse extrême. Nous n'avons retenu que le refrain dont voici les termes : *Le plaisir de la bien-faisance*.

La fête s'est terminée après 10 heures. De nombreux équipages occupaient les chemins qui conduisent aux *Montagnes*. On remarquait à la porte deux rangs d'aimables quêteuses élégamment parées. La recette, réunie à l'argent déposé dans les bassins a produit une somme assez considérable qui, remise au caissier du comité de bienfaisance, sera distribuée aux ouvriers sans travail.

ALBUM LYONNAIS.

— Un journal *littéraire* annonce qu'il est seul chargé à Lyon de défendre l'opinion *constitutionnelle*.

— Les persifflages et les mauvaises plaisanteries sur le tombeau de St-Jubin, continuent avec une sorte de ténacité. Quelques Fidèles vont prier sur le tombeau de ce saint Prélat. Y a-t-il donc dans cette conduite, dans cet exercice d'un droit et d'une croyance consacrés par la Charte, quelque chose qui puisse motiver les doléances du journal *littéraire et constitutionnel* de Lyon ?

— On connaît le débat affligeant qui s'est élevé dans le sein de notre Académie, au sujet de la proposition d'un avocat, l'un de ses membres, qui a demandé la nullité de tout ce qu'avaient fait les magistrats municipaux, pour l'institution de la *Martinière*. Croirait-on qu'une Feuille de notre ville voit ici l'influence *jesuitique*, et qu'elle suppose que cet académicien a été dirigé par les *jesuites*, à son insçu. Nous félicitons le journaliste de cette heureuse découverte, qui pourrait bien le brouiller avec telle ou telle puissance académique. O Molière où es-tu ?

— La représentation au bénéfice de l'ancien acteur Guerin, le doyen de notre troupe des Célestins, avait réuni peu de monde. *Léonides et les Deux amis*, ont été joués dans le désert. Ces deux ouvrages n'ont pu lutter contre 30 degrés de chaleur.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Pendant son séjour à St-Etienne, S. A. R. Mad. la Dauphine a visité la belle fabrique de rubans de M. le Maire de cette ville, plusieurs autres établissements, et surtout avec le plus grand détail la forge à laminoirs de la compagnie des fonderies de la Loire et de l'Isère, où elle s'est arrêtée environ trois quarts-d'heure, pour s'y faire rendre compte de l'état et des divers procédés de la fabrication. Elle a manifesté plusieurs fois le plaisir qu'elle éprouvait à voir par elle-même les progrès de l'industrie nationale.

— La Société royale pour l'amélioration des prisons de France, a tenu dernièrement une séance, présidée par Mgr le Dauphin. M. de Tournon, ancien préfet du département du Rhône, a été appelé à remplacer, dans le sein de la Société, feu le comte d'Albaféra, notre compatriote. M. Pasquier a fait connaître l'état des prisons de trois départements du Midi, qu'il a visités avec la plus scrupuleuse attention. Le reste de la séance a été rempli par la lecture de plusieurs rapports, et le développement de quelques propositions. Enfin, le caissier de la Société a rendu compte de la situation de sa caisse jusqu'au jour de l'assemblée.

— La société catholique des bons livres, dont M. de Lœvenbruk était membre, vient d'adresser à Duchemin, garçon bouclier à Rouen, qui a sauvé les jours de ce missionnaire, une lettre de félicitations sur sa conduite, et la foi courageuse et édifiante.

— Des sangsues qu'on transportait en France, au nombre d'un million, sont tombées en putréfaction, près de Strasbourg, par suite des fortes chaleurs. Les sangsues d'un autre genre, que les journaux signalent tous les jours, remplaceront facilement cette perte momentanée. Nous sommes riches de notre fond, même en sangsues.

— Le Tribunal correctionnel de la Seine vient de décider, contre la plaidoirie de M. es Barthe et Chaix-d'Estanges, que le règlement de 1725, sur le commerce de la librairie était encore en vigueur. En conséquence il a condamné divers individus à 500 fr. d'amende, comme ayant exercé cette profession sans brevet.

— Un incendie des plus violents a éclaté dans une fonderie de plomb, située à Tours. Le lieutenant-général, Donnadien, et les autres autorités ont rivalisé de zèle. Plusieurs personnes ont été blessées. Mais aucune n'a péri.

On écrit de la même ville, que le Jubilé y a été ouvert par une procession générale à laquelle ont assisté les corps judiciaires et tous les fonctionnaires publics, sans exception. Le pla-

grand ordre a régné dans cette cérémonie religieuse.

— Un propriétaire de Véniissieux (Isère) avait fait, en faveur d'un parent, une donation universelle, révoquée pour cause de survenance d'enfant. Il a simulé la grossesse et l'accouchement de sa femme déjà âgée, en présentant à l'Etat-civil le garçon nouveau-né d'une pauvre femme. La ruse a été découverte par le donataire qui a eu le courage de livrer son bienfaiteur aux tribunaux. L'ambition dévorante et grossière des gens de la campagne peut seule expliquer la conduite de ces deux individus, et particulièrement celle du donataire. L'affaire s'instruit devant le Tribunal de Vienne.

— Le premier tragique de notre siècle, Talma est malade depuis quelques tems. On croit cependant que sa situation ne présente aucun danger.

— Un enfant de 11 ans a été, pendant son sommeil, étranglé par sa mère, âgée de 51 ans, native du Piémont, et domiciliée à Paris. Elle a consommé ce crime, à l'aide d'un bas de coton. Ses voisins s'accordent pour soutenir que cette malheureuse ne jouit pas de la plénitude de ses fonctions intellectuelles. Nous désirons, pour l'honneur de l'humanité, que cette prétendue démence soit établie aux yeux des magistrats.

— Le nommé Ferrari, italien, déjà accusé de vol dans une auberge, et d'attentat à la pudeur, a tenté de voler les vases sacrés de l'église de Semoine (Aube). Il a été arrêté en flagrant délit.

— Deux aréonantes, aussi habiles que hardis, MM. Dupuis et Grisolle, sont partis des montagnes de Belleville, à Paris, et après un voyage de quelques heures ont dirigé la descente de leur ballon sur Bobigny, village situé près de la Capitale. M. Dupuis est remonté seul dans l'aérostat, pour aller descendre à Villiers-St-Genest. Ces deux expériences favorisées par le plus beau tems, ont été des plus heureuses. Une affluente considérable de spectateurs assistaient au départ de ce ballon.

— M. Stoff, artiste statuaire et membre de l'Institut, vient de mourir. On distinguait parmi ses ouvrages, la statue de St Vincent de Paule.

— Un observatoire sera établi à Bruxelles, par ordre du gouvernement Belge.

— La Cour royale de Rouen a confirmé les jugemens rendus par la Police correctionnelle de la même ville, contre quelques-uns des auteurs ou auteurs des derniers troubles. L'esprit qui a présidé à la prononciation des arrêts, comme aux conclusions du ministère public, est digne en tout, du beau rôle que cette Cour était appelée à remplir dans la circonstance.

— Un malheureux aliéné a été arrêté au moment où il tentait de s'introduire dans les appartemens de MADAME, duchesse de Berri, dont il voulait, a-t-il dit, demander la main au Roi. Le même jour on avait mis en liberté le sieur d'Arzac, qui était prévenu d'avoir osé faire, par correspondance, une pareille proposition à cette auguste Princesse. Il y a dans cette coïncidence, dû au hasard seul, quelque chose de vraiment singulier.

VARIÉTÉS.

Etablissement destiné au traitement des difformités, dirigé par M. Jal docteur en médecine.

Rapport fait à la société de médecine de Lyon, sur cet établissement, par M. Baumers, D. M. Lyon, imprimerie de Louis Perrin.

Le traitement des déviations de la colonne vertébrale, et l'emploi des moyens mécaniques propres à corriger les courbures latérales, et la torsion de l'épine du dos, constitue ce qu'on nomme l'orthopédie. Nous avons annoncé l'ouverture d'un établissement, situé près de Lyon, dans le village d'Oullins, où l'on traite les difformités survenues aux personnes du sexe féminin.

Le docteur Jal, qui est le directeur et le propriétaire de cette maison, s'y est fixé, en abandonnant pour le diriger, sa clientèle de la ville. Il s'est livré à une étude particulière des pro-

cédes usités jusqu'ici, et des ouvrages publiés par les divers praticiens qui ont traité la matière.

L'idée ingénieuse qu'avaient conçue les chirurgiens français fut développée par Venel, médecin à Orbe en Suisse. Ce dernier fit imprimer, en 1788, une brochure, dans laquelle il fit connaître plusieurs mécanismes nouveaux, à l'examen desquels M. Jal s'est occupé avec un zèle infatigable. Jeune médecin, né et élevé dans nos murs, il pouvait se promettre une carrière aussi honorable que paisible. L'amour de son art, qu'il sait si bien allier à celui de l'humanité lui a fait trouver léger le sacrifice de son repos.

Levacher et Portal, qui ont traité ce sujet ont été mis à contribution par le créateur de cet établissement, d'un genre nouveau, dans notre ville. La maison qu'il y a consacrée est d'une architecture simple, mais élégante, remarquable par l'heureuse disposition de l'intérieur. A neuf heures les pensionnaires se couchent les unes après les autres, et sont étendues sur le lit mécanique qui leur est destiné. A cinq heures du matin on administre successivement, à celles qui en ont besoin, des bains ou des douches de vapeurs, tantôt aqueuses, tantôt aromatiques, sulfureuses, etc., suivant les indications qu'on veut remplir, et selon qu'on veut agir sur tel ou tel point du corps en particulier. Les jeunes malades sont ensuite replacées dans leur lit, et soumises à une nouvelle extension portée plus loin que dans la nuit. A neuf heures elle se lèvent, et à l'aide de leurs béquilles, elles descendent à la salle à manger. La promenade succède au repas, puis étant rentrées dans leurs appartemens, elles sont placées de nouveau dans le même lit. Sa position horizontale leur permet, au moyen de pupitres attachés à des tiges en fer, de se livrer aux occupations qui sont relatives à leur éducation. A quatre heures, le dîner est servi. Il se compose d'une nourriture très-substantielle et de nature à fortifier le corps. Après le repas, tout se disperse; c'est le moment des exercices gymnastiques.

Il résulte de cette disposition adoptée pour la période de 24 heures, que

17 à 18 sont passées dans le lit mécanique, et que le reste du tems est consacré aux bains et douches de vapeur, où à la promenade.

M. Jal a recherché les suffrages de juges-compétens. Il s'est adressé à la société de médecine de Lyon, qui a désigné pour examiner les procédés et l'état de cet hospice particulier, une commission composée de MM. les docteurs Janson, Montain, Sénac, Chapeau et Beaumers. Ce dernier a présenté à la compagnie savante, dont il est membre, le rapport de la commission. Cette pièce intéressante a été rendue publique. Sa lecture fournit la preuve de l'utilité de l'établissement, et de l'examen minutieux auquel se sont livrés, avec la plus grande impartialité, les médecins de la commission. Leur travail n'est pas le fruit d'une coupable complaisance, ou bien la simple rédaction de la partie intéressée elle-même, comme il arrive tant de fois. Ses moyens dignes d'un charlatanisme éyonté, sont proscrits dans les corporations et les sociétés qui se respectent. Ce sage rapport, gage de sécurité pour les familles, est l'ouvrage d'hommes trop connus par l'indépendance de leur caractère et la solidité de leur talent, pour ne pas assurer, par leurs suffrages, à la maison du docteur Jal une renommée qu'elle possède déjà, puis qu'ouverte depuis moins d'un an, elle compte un grand nombre de jeunes malades de la ville et du dehors, dont la guérison avance d'une manière sensible.

MODES DE PARIS.

Quelles sont les modes du jour, nous demandait une jeune dame arrivant du fond de sa province? Des modes nouvelles en ce moment... Bon dieu! qui aurait la force de les créer? Quelle femme aurait le courage d'essayer une robe? de calculer si telle coupe de corsage, telle coupe de chapeau, serait plus gracieuse que telle autre! Les plus élégantes, les plus coquettes, des petites maîtresses de la Chaussée-d'Antin, ont à peine la faculté de respirer. Si nous voulions ne rester strictement qu'intrepreneurs fidèles de la mode, nous dirions qu'elle se borne en cet instant à protéger la décence, et puis voilà tout. Une large enveloppe de mousseline forme peignoir, garnie d'une petite maline, qu'on ne fixe même pas par une ceinture, et que l'on jette sur une chemise de batiste; des

cheveux lisses sur le front, et relevés par un peigne d'écaïlle, voilà la parure des heureuses de la terre, qui peuvent passer les brûlantes journées qui se succèdent étendues sur un sofa de maroquin, dans un sombre boudoir, où le soleil ne peut faire pénétrer ses rayons ardents. C'est seulement à dix heures du soir que l'on commence à vivre, et à voir circuler quelques jolies figures féminines, qu'un léger équipage transporte bien vite sous les sombres verdure des Champs-Élysées, ou dans les allées ombragées du Nouveau-Tivoli.

C'est là qu'il faut se rendre aussi pour essayer de découvrir quelques jolies modes et en faire part à nos lectrices; mais rien encore de nouveau que les éternels volans placés sur des robes blanches; car certes une telle constance de goût peut bien passer en France pour une grande nouveauté.

ANNONCE.

43. Vente par licitation à laquelle les étrangers seront admis, d'une portion de maison, située à Lyon, rue St-Georges, n.º 47.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur André Chautrant, propriétaire, demeurant à Lyon, rue St-Georges, n.º 6, en sa qualité d'héritier universel de défunte Jeanne Benière, suivant son testament du neuf novembre mil huit cent quinze, reçu M^e Bonneveau, notaire, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Antoine Cœur, avoué près le Tribunal civil de première instance, séant à Lyon, y demeurant, rue de la Loge, n.º 4;

Contre le sieur Claude Benière, propriétaire-rentier, demeurant en la commune de Brignais, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Ducreux, avoué près ledit Tribunal, demeurant à Lyon, rue Tramassac;

Contre le sieur Bouvard, négociant à Lyon, y demeurant, rue des Capucins, n.º 2, en sa qualité de tuteur de Gabriel et Pierre Benière, mineurs, enfans naturels de ladite défunte Jeanne Benière, lequel a fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Biféri, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue du Bœuf;

Et en présence du sieur Antoine Combe, commissionnaire pour les vins, demeurant à Lyon, place des Carmes, n.º 12, subrogé-tuteur des lits mineurs Gabriel et Pierre Benière, ou lui dûment appelé;

Lesdits sieurs Chautrant, Claude Benière et les deux mineurs Gabriel et Pierre Benière, co-propriétaires par indivis et par tiers de la propriété à vendre.

Cette vente a lieu, en vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal de première instance de Lyon, le huit juin mil huit cent vingt-six, enregistré le douze dudit, notifié à avoués, et signifié

à parties; lequel homologue le rapport des experts Lejeune, Farfouillon et Forobert, et ordonne la vente de l'immeuble dont il s'agit, attendu qu'il n'est pas susceptible de division en trois lots égaux.

L'immeuble, dont la vente est poursuivie, est situé à Lyon, rue St-Georges, n.º 47; il dépend du sixième arrondissement de la justice de paix de Lyon, deuxième arrondissement du département du Rhône.

Il se compose de quatre caves, de la communauté d'une petite et d'une grande cour et de l'allée pour arriver à cette dernière, des troisième et quatrième étages avec greniers sous la pente du toit. Le surplus de la maison consistant en plusieurs caves, rez-de-chaussées, premiers et deuxième étages, appartient au sieur Philibert Benière. Le cabinet d'aisance, établi au deuxième étage, est à l'usage de toute la maison. L'escalier pour la desserte de la maison est en pierre et à noyau. Le troisième et le quatrième étages sont éclairés, chacun par cinq demi-croisées sur la rue, et par sept demi croisées sur la cour. Le toit est à deux pentes et recouvert en tuiles creuses. Ladite maison est confinée à l'occident, par la rue; au nord, par la maison Jouvenne; au midi, par la maison des Hospices et par un passage commun portant le n.º 49; et, à l'orient, par la maison Grange; le tout plus amplement décrit dans le rapport d'experts, ci-devant rappelé.

La portion de maison, dont il s'agit, a été estimée, par les experts, dans leur rapport, à la somme de six mille cinq cent francs; les enchères seront reçues au pardessus ladite somme.

La première publication du cahier des charges, clauses et conditions de la vente a eu lieu en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance, séant à Lyon, Palais de Justice, place St-Jean, le samedi vingt-quatre juin mil huit cent vingt-six, et l'adjudication préparatoire est fixée au samedi cinq août prochain, jour auquel elle aura lieu pardevant celui de Messieurs les Juges qui présidera ladite audience des criées, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la



BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 6 Juillet.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 98 f. 80 c. 75 c. 80 c. 75 c. 80 c. 98 f. 75 c. 80 c. 75 c.
 Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
 Trois pour cent, 65 f. 65 c. 70 c. 65 c. 70 c.
 Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1102 f. 1100 f.
 Action de la banque, 2007 fr. 50 c.
 Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
 Rente de Naples, 72 fr. 55 c.
 Rente d'Espagne, 6
 Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de
 Janvier 1826. — 44. 1/2.
 Emprunt d'Haïti, 720 fr.